

QUESTION 8 – COMMENT MOTIVER ET FAIRE TRAVAILLER EFFICACEMENT LES ELEVES ?

LES CAUSES :

- Un constat en ce qui concerne le lycée professionnel : lors de son entrée en L.P. l'élève bien souvent véhicule une image négative de l'école en général et de lui-même au sein du système scolaire. Il est en situation d'échec.
- Il faut être aussi conscient que le système scolaire ne peut pas maîtriser les éléments extérieurs (la sphère privée) qui participent à la démotivation de l'élève.
- L'orientation semble être, dans le cadre du lycée professionnel, un élément fondamental et récurrent de la non-motivation de l'élève.
Comment être motivé a priori, lorsque la filière professionnelle dans laquelle l'élève se retrouve n'est pas un « vrai » choix (méconnaissance du contenu ; peu pas de réel projet professionnel ; difficulté de faire un choix par manque de maturité ou d'accompagnement, rôle des parents).

DES OUTILS, DES POINTS FORTS DU DISPOSITIF EDUCATIF :

- Pour la majorité des élèves, la découverte de nouvelles disciplines professionnelles (dans le cadre du L.P.), leur permet de se construire, de s'approprier un savoir « neuf », dégagé de toutes références négatives attachées à leur parcours scolaire antérieur. Cette revalorisation par le biais des enseignements professionnels, les reconcilie avec leurs pratiques scolaires en général.
- Afin de favoriser une cohésion sur les démarches pédagogiques et une réflexion sur la motivation, certaines expériences menées montrent l'intérêt de donner un temps effectif dans l'emploi du temps pour :
 - une heure de concertation interdisciplinaire (mise en commun des pratiques pédagogiques, le sens des programmes, etc...) afin de s'informer, d'établir une stratégie propre à une classe.

chacune de ces pratiques permet d'appréhender l'élève dans son individualité tout en le considérant dans sa globalité au sein d'une pratique de classe.

- Le P.P.C.P.

LES POINTS FAIBLES DU DISPOSITIF EDUCATIF

1 – l'IUFM semble faillir à sa mission de formation des maîtres : l'acte d'enseigner ne se résume pas à une transmission d'un savoir disciplinaire mais doit tenir compte de la réalité de la classe et du groupe classe.

Comment intégrer dans son enseignement la démotivation ?

Quels outils pédagogiques donner ? Quelles pratiques pédagogiques utiliser ?

2 – Une équipe pédagogique qui se forme, n'a pas en début d'année une démarche consciente et cohérente concernant la motivation

3 – L'institution semble parfois défaillante lorsqu'il s'agit de remplacer un enseignant dont l'absence prolongée est prévue de longue date (ex : congé de maternité, demande de mise en disponibilité) donc a priori gérable. De plus, il est avéré que certains « remplaçants » sont des vacataires n'ayant aucune connaissance ou pratique de l'enseignement.

LES PROPOSITIONS :

1 – A l'échelle des pratiques d'un établissement

- Lors de l'accueil des nouveaux entrants, un entretien permettrait de déceler les failles quant à la motivation des élèves et pourrait, sous forme de compte rendu, servir de base au travail de l'équipe pédagogique.
- Développer le travail avec tous les acteurs (assistants sociaux, pédo-psychiatre, etc...) qui permettent de cerner dans certains cas, les facteurs extérieurs qui participent de la démotivation de l'élève.
- Un travail avec des équipes pédagogiques plus stables où se développerait la concertation.
- Une réflexion doit être menée sur l'élaboration de l'emploi du temps tenant réellement compte du rythme de travail des élèves et les spécificités disciplinaires.
- Sachant que la motivation ne peut pas être simplement appréhender dans le cadre de pratique d'enseignement, un temps de parole (« heure de parole ») prévu dans l'emploi du temps, serait un complément à la démarche pédagogique de remotivation. Il faut souligner cependant que cette approche nécessite une formation spécifique des enseignants et autres intervenants (CPE...).
- Des classes à effectifs réduit (+/- 20 élèves) permettant une approche singulière (au niveau de l'élève) et plurielle (au niveau de la classe) de la motivation

2 – La structure établissement scolaire

- l'architecture d'un établissement doit être pensé comme cadre de vie et d'enseignement. En ce qui concerne le LP, il existe souvent une ségrégation spatiale entre les bâtiments de l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Ceci participe littéralement au manque de liaison, de concertation des enseignants : autant de frein à l'élaboration de démarche commune quelle qu'elle soit (et la motivation en est une).
- Un cercle de réflexion (composé d'élèves, parents d'enseignants, agent de service, etc...) sur la « qualité de vie » dans un établissement pourrait être un des composants d'un dispositif de « motivation » à l'échelle d'un établissement.
- Force est de constater que le travail éducatif fonctionne beaucoup mieux dans un établissement n'excédant pas 600 élèves.

QUESTION 15 –

COMMENT LUTTER EFFICACEMENT CONTRE LA VIOLENCE ET LES INCIVILITES ?

LES CAUSES

- La violence est chez l'adolescent un moyen d'identification :
 - Besoin de dépasser les limites
 - S'opposer pour se construire
- La violence : un problème de codes, de référents communs

L'élève et l'adulte se « parlent » mais ne se comprennent pas toujours. Le discours de l'adulte doit devenir intelligible à l'élève, pour qu'il puisse s'y identifier.

- La violence : un manque de cohérence dans le comportement des acteurs de l'éducation au sein d'un établissement
- La violence : un phénomène de groupe

DES OUTILS, DES POINTS FORTS DU DISPOSITIF EDUCATIF :

- Le contrat de classe
- l'E.C.J.S.
- L'heure de vie de classe

LES POINTS FAIBLES DE CES DISPOSITIFS :

1/ Le règlement intérieur : c'est un texte juridique indispensable mais il est imposé à l'élève

Comment faire pour rendre l'élève acteur, pour qu'il se sente concerné ?

Faut-il aller vers celle de contrat ou de charte de vie dans un établissement ?

Peu ou pas d'informations claires pour les interdits, pour les sanctions. Ce qui entraîne et alimente, un manque de repères, de cohérence entre tous les acteurs (parents-élèves-équipe éducative) du système éducatif

2/ l'E.C.J.S.

Manque de formation pour certains enseignants ayant la charge de cette instruction : méthodologie de la recherche documentaire, organisation et animation de débat...

3/ L'heure de vie de classe, heure de parole

Où placer dans l'emploi du temps ? Quoi dire ? Comment le dire ? Avec qui ?

LES PROPOSITIONS

1/ Le règlement intérieur

- Elaborer un contrat, une charte de vie de l'élève à l'intérieur de l'établissement, pas simplement dans l'espace de la classe. De son entrée au lycée à son départ. Essayer de prendre en compte l'élève dans tous les moments de sa vie dans l'établissement, avec tous les acteurs du système éducatif (surveillants, assistants d'éducation, personnel ATOS, etc.)

Ceci nécessite plusieurs choses :

- Redéfinir l'échelle des sanctions afin de permettre à tous les acteurs de répondre en temps réel, de façon claire et appropriée à tout acte de violence. Il est nécessaire de dire ce qui est « tabou » interdit et de l'écrire. De réfléchir et de déterminer ce que l'on peut tolérer (inclusion exclusion etc ...)
- Pour cela :
 - utiliser la commission des sanctions
 - faire un état des lieux, mener une réflexion ancrée dans la réalité de l'établissement concerné
 - informer les différents délégués, personnels divers... des moyens mis en oeuvre.
 - Faire apparaître clairement, sous la forme d'une grille peut-être, l'échelle des sanctions dans le contrat d'établissement.
 - Donner du sens à cette « loi » commune, la rendre « palpable » « concrète », intelligible à l'élève. Lui permettre de la faire sienne. Pour cela choisir un moment privilégié, celui du début d'année.
- dans des situations extrêmes, avoir des solutions alternatives (stage long en entreprise) ou avoir recours à des structures spécialisées
- Il semblerait aussi que des moyens matériels (classe moins nombreuse, un emploi du temps adapté au rythme de l'élève et à la spécificité de son enseignement) soient autant de moyens de prévenir la violence

- Dans le cadre de l'IUFM une meilleure formation des enseignants : connaissance des dispositifs de lutte contre la violence, gestion de la violence au quotidien : comment, dans son enseignement, gérer la violence qui risque d'émerger à tout moment ?

2 – l'E.C.J.S.

Bien que l'éducation civique juridique et sociale par définition, puisse être l'affaire de tous les enseignants, ceux qui en ont la charge devraient pouvoir se réunir en début d'année afin de déterminer des axes communs de réflexions, des stratégies communes qui prendraient en compte la réalité de l'établissement mais, bien sûr, en dépasseraient le cadre pour permettre à l'élève de construire une réflexion à d'autres échelles.

3 – L'heure de vie de classe

En définir le rôle et le contenu avec l'ensemble de l'équipe pédagogique et éducative.

Réfléchir à sa place dans l'emploi du temps car c'est un moment privilégié, un temps de parole qui permet de faire des constats mais aussi d'élaborer des problématiques et permettre de rechercher en commun des solutions au niveau de la classe.